DIALOGUE



La lettre de l'Union Départementale des APEL du Rhône - Mai 2006 - N°61

ÉDITO

Sommaire :

Cet exemplaire de dialogue se veut technique ; différents responsables de Commissions de l'UDAPEL exposent le travail fait en votre nom et pour l'Enseignement Catholique

Le dossier des forfaits communaux continue de mobiliser les OGEC et les A.P.E.L. autour de leur directeur et à tous les niveaux de l'enseignement Catholique .

La commission finances explique le calcul de la nouvelle cotisation.

Le dossier des commissions d'A.P.E.L. présenté par le service « SIF » de l'UDAPEL vous aide à informer les parents concernés.

La commission JED ouvre une discussion sur le phénomène des blogs et les nouvelles responsabilités des parents.

La commission Communication rapporte le magnifique travail des équipes de Notre Dame de Bellecombe réalisé par des élèves de 4ème ; tandis que la SEGPA d u collège Mère Teresa à Villeurbanne a réalisé un film documentaire

Des présidents d'A.P.E.L. témoignent de l'organisation d'un circuit PEDIBUS, de l'organisation d'un vide grenier par les appel, etc…

Enfin, la Commission Pastorale présente au Chemin de Croix des Enfants le 14 avril 2006 a confié quelques extraits de ce temps de recueillement.

Bonne lecture en attendant le prochain « Dialogue », qui vous relatera les travaux du congrès des APEL.

Jacqueline PAYRE

LES FORFAITS COMMUNAUX

Quelques infos…

« Le financement des écoles élémentaires privées sous contrat a changé. Instituées par la loi du 13 août 2004, les nouvelles modalités de ce financement sont précisées dans leur application par la circulaire du 2 décembre 2005. » (Famille et Education Mars 2006)

Trois acteurs participent au financement des écoles privées sous contrat :

- **L'état** qui prend en charge les salaires des enseignants,
- **La commune** qui devra financer les **dépenses de fonctionnement** des classes pour tous les élèves résidant sur son territoire *et même pour ceux qui fréquentent une école dans une autre commune* (plus de 30% des élèves scolarisés dans les écoles primaires privées sont des élèves scolarisés en dehors de leur commune). Dans notre département, environ 14 000 élèves sont inscrits en élémentaire, selon l'enseignement catholique environ 4300 d'entre eux ne sont pas inscrits dans une école de leur commune de résidence,
- **Quant aux parents** leur contribution est destinée à financer les investissements immobiliers de l'école et tout ce qui concerne les dépenses liées au caractère propre de cette école, comme la pastorale, des intervenants pédagogiques...

Conformément au principe de parité qui doit guider l'application de la loi, la commune de résidence doit participer au financement de l'établissement privé sous contrat dans tous les cas où elle devrait participer au financement d'une école publique qui accueillerait le même élève.

Les **dépenses de fonctionnement** des classes concernent notamment les frais liés

- aux locaux de l'établissement,
- à l'entretien et au remplacement du mobilier scolaire et du matériel,
- à la location et la maintenance de l'informatique,
- à la rémunération des intervenants extérieurs,
- à la gestion administrative de l'école aux coûts des transports pour emmener les élèves de leur école aux différentes sorties pour les activités scolaires (piscine, gymnase…).

Dès la parution du décret d'application de la loin, le Directeur Diocésain nous a convié à des réunions d'informations en lien avec l'UNIOGEC,(Union interdépartementale des Organismes de Gestion de l'enseignement catholique)le SYNADEC (Syndicat National des Directeurs et Directrices d'écoles privées primaires et maternelles), le SNCEEL (Syndicat National des Chefs d'Etablissement d'Enseignement Libre) pour informer les chefs d'établissements du Rhône de la mise en place de la loi et des démarches envisagées.

Alors que le Mr le Préfet a assuré son soutien pour que la loi soit appliquée, Mr Pignard (président des maires du Rhône) exprimait quant à lui l'inquiétude concernant le payement du forfait communal (de 300 à 650 euros en moyenne par enfant et par an).

Les premières rencontres avec le Préfet (Mr Lacroix) et le Président des Maires du Rhône (Mr Pignard) ont eu lieu ; seule une collaboration étroite entre les acteurs locaux des différents organismes peut aboutir au succès de la mise en place de la nouvelle loi.

Plusieurs points de litiges ont été soulevés par les maires : inégalité de traitement entre le public et le privé, pas de carte scolaire pour les établissements privés et une nouvelle liste de dépenses obligatoires pour le calcul de la participation communale…
Plusieurs recours ont été déposés par les maires au tribunal administratif, il semble prudent de

Nous vous proposons de lire les articles concernant ce sujet parus dans Unapelinfos Janv/fév 2006 ainsi que dans Famille et Education Mars 2006.
La circulaire peut être consultée sur http://www.education.gouv.fr/bo/2005/46/MENB0502677C.htm

L'enjeu est très important, vous comprendrez qu'il suscite des discussions. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des avançées de ce dossier, des entretiens et négociations à venir, afin que « dans un deuxième temps une équipe constituée des présidents d'apel, des présidents d'OGEC et des chefs d'établissements sollicite le maire de la commune pour envisager la mise en place des nouvelles dispositions. » Unapelinfos n°69.

Marie GUYON - Maryvonne BERTRAND - Bénédicte GARCIN
La Commission Finance

POINT SUR LES ADHESIONS 2005 - 2006

Un grand merci à tous les Présidents et les Trésoriers d'APEL. Le mouvement des APEL ne peut vivre qu'au travers de ses adhérents et il est vrai que ce dossier cotisation prend du temps et nécessite un certain travail.

Le bilan 2005/2006 est positif et stable par rapport à 2004/2005. Il reflète la tendance nationale. Le département du Rhône compte environ 28 000 adhérents au sein de 162 APEL.

Comme nous vous l'avions annoncé, le journal F&E a perdu son certificat d'inscription à la CPPAP (commission Paritaire des Publications et Agence de Presse). L'UNAPEL a réussi à obtenir un tarif préférentiel auprès de la Poste (tarif API). Dans un souci d'économie, la rédaction de F&E a pris la décision de réduire le nombre de numéro par an de 6 à 5, à partir de 2007, et de ne pas réaliser, cette année, le guide d'accompagnement scolaire « collège ».

Compte tenu de ces éléments, l'abonnement à Famille & Éducation 2006 - 2007 sera de 4,50 euros au lieu des 5,20 euros prévus initialement.

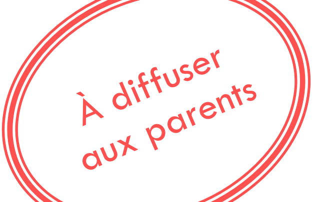
La cotisation devrait augmenter d'1, 15 euros, **mais l'UDAPEL du Rhône, consciente des difficultés, prendra en charge 50 % de cette augmentation pour l'année 2006 - 2007.**

Le montant de la cotisation sera donc de 14,59 euros pour l'année 2006 - 2007.

Très prochainement, nous vous ferons parvenir le nouveau détail de la cotisation UDAPEL Rhône 2006 - 2007.

La Commission Finances

LES INFOS DU SIF (Service d'Information des Familles)



Commission d'appel : mode d'emploi.

Pourquoi faire appel ?

Il arrive que les décisions de redoublement ou d'orientation prises par le conseil de classe ne correspondent pas à votre demande. Si aucun accord ne peut être trouvé, une commission d'appel, extérieure à l'établissement scolaire, tranchera en dernier ressort.

L'appel doit être une démarche faite en toute responsabilité, sans perdre de vue l'essentiel, à savoir l'intérêt de votre enfant. C'est une possibilité de réexaminer la décision de redoublement ou d'orientation en fonction des notes de l'élève, mais aussi l'ensemble de ses capacités, de ses difficultés, de ses projets. L'examen de son dossier sera fait dans un contexte plus large que celui de l'établissement, par des personnes qui ne sont pas directement impliquées dans son histoire scolaire : chefs d'établissement, professeurs, parents...

De quelles décisions du conseil de classe pouvez-vous faire appel ?

- **A la fin du CE1 ou du CM2 :** le redoublement,
- **A la fin de la 6ème et de la 4ème :** le redoublement,
- **A la fin de la 3ème :** le redoublement ou l'orientation vers un BEP ou un CAP en 2 ans (voie professionnelle),
- **A la fin de la 2nde** (générale ou technologique)**:** le redoublement ou l'orientation vers une série du bac non conforme à votre demande ou l'orientation vers un Brevet de Technicien.

Si besoin, comment faire appel ?

Vous faites savoir au chef d'établissement, dans les 3 jours qui suivent la notification motivée du conseil de classe, que vous faites appel par écrit de sa décision d'orientation ou de redoublement (si ce laps de temps n'est pas respecté, vous pourrez invoquer un vice de procédure). N'attendez pas de recevoir le bulletin de notes, cela sera peut-être trop tard.
Le secrétariat de votre établissement vous indiquera les différentes pièces nécessaires au dossier. Vous indiquerez notamment si vous souhaitez être entendu ainsi que votre enfant par la commission. Un enfant mineur ne peut pas se rendre seul à cette commission.

Déroulement de la commission d'appel :

Après avoir examiné le dossier de votre enfant et vous avoir entendu (vous et éventuellement votre enfant) ainsi que son professeur principal, la commission d'appel prend une décision définitive d'orientation ou de redoublement. Le dossier de votre enfant n'est bien entendu jamais traité par des personnes appartenant à son établissement.

... /...

La décision de la commission est transmise à votre chef d'établissement qui vous la communique au plus tard le lendemain matin. Une notification écrite vous est également envoyée. Cette décision est définitive et sans recours.

Cependant, si vous êtes parent d'un enfant de 3ème ou 2nde et que vous ne voulez absolument pas accepter la décision d'orientation de la commission (autre série du bac que celle souhaitée ou voie professionnelle) : demandez le redoublement à la condition que votre enfant n'ait pas déjà redoublé cette classe. Le redoublement est un droit.

Un conseil de bon sens : privilégiez les motivations positives qui ont justifié votre demande. Ne vous retranchez pas derrière la solution "miracle", qui va changer instantanément la situation scolaire de votre enfant ; vous ne convaincrez pas ainsi les membres de la commission. Usez de diplomatie et essayer de persuader votre auditoire, surtout sans agressivité, tant à l'égard des membres présents, qu'à l'égard de l'équipe éducative de l'établissement de votre enfant. Soyez clairs et concis. Le laps de temps qui vous est accordé pour vous exprimer excède rarement quelques minutes.

Composition de la commission d'appel :
- 2 chefs d'établissement du type d'établissement concerné (collège ou lycée),
- 2 professeurs du niveau concerné,
- 2 parents désignés par l'UDAPEL.

Dates des commissions d'appel 2006 :

- lundi 12 juin : fin de 2nde
- mardi 13 juin : fin de 3ème
- mercredi 21 juin : fin de 6ème
- vendredi 23 juin : fin de 4ème

Nous vous demandons de transmettre toutes ces informations aux familles de votre établissement.
Les commissions d'appel se déroulent généralement dans un climat d'écoute où l'on prend en compte de ce qui est dit et écrit concernant l'enfant.
Les décisions sont prises dans le respect de la personnalité de chacun.
Il nous paraît très important que les parents soient bien informés et puissent constituer leur dossier le plus sereinement possible.

Guillemette JEANBLANC
Responsable SIF

LES INFOS DU JED (Jeunes Et leurs Difficultés)

Pas de blague avec les blogs.

Qu'est-ce qu'un blog ?

Le blog est un nouveau support de publication sur Internet qui s'apparente à un journal de bord mêlant du texte, images, documents joints… Il suffit de s'inscrire auprès d'un site hébergeur afin de mettre en ligne des articles (appelés également *Post* ou *bulletins*), mêlant textes et images sur une interface qu'il est toujours possible de modifier à son goût. Comme sur les sites de forum, tout internaute peut réagir et commenter les articles mis en ligne.

Comment créer un blog ?

Si vous souhaitez créer votre blog, Il suffit d'avoir un ordinateur connecté à Internet sans logiciel ou connaissances particulières sur les langages de programmation. Cet outil très simple d'utilisation a très logiquement connu un grand succès auprès des internautes, car il mêle le contenu d'un site Internet personnel et l'interactivité d'un forum.

Un blog est-il dangereux ?

- Révéler des informations personnelles ou intimes peut présenter un caractère dangereux pour son auteur (en particulier les enfants et les ados).
- Les propos racistes, les insultes et diffamations sont interdits (y compris s'il s'agit d'un copain, d'un prof…).
- La diffusion de photos de personnes ne peut se faire sans leur autorisation ou celle de ses parents pour les mineurs.

En conclusion : il est indispensable que le dialogue s'établisse au sein des familles à ce sujet et que chacun, lors de la création d'un blog, prenne connaissance des conditions d'utilisation et s'y conforme.
Pour connaître les usages et les règles juridiques applicables au blog, un dossier est disponible sur internet : http://www.droitdunet.fr – rubrique « Actualités » - « lecture »

Êtes-vous intéressés par une journée de sensibilisation sur le thème des médias en général (internet, télévision, publicité, journaux) ?
Si oui, alors n'hésitez pas à nous contacter ! En effet, nous sommes en train de collecter des témoignages et des interrogations de parents qui nous permettront d'organiser cette journée de réflexion sur l'année 2006/2007.

Concernant **la loi sur le handicap**, nous sommes toujours en contact avec l'Académie de Lyon et siégeons lors des commissions.
Pour **l'enseignement adapté (SEGPA),** une nouvelle commission a été créés ; 3 personnes de l'UDAPEL du Rhône représenteront les parents d'élèves.
Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'évolution de ces dossiers.

Martine BARNOUD
Responsable JED

INFOS PRATIQUES

Organisation d'une bourse aux vêtements, vide greniers et autres ventes au déballage.



En tant qu'APEL, association loi 1901, vous êtes limités à 6 manifestations lucratives par année scolaire.

Toute organisation d'une telle manifestation tombe sous le coup de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en respectant les conditions suivantes :

- Vendre exclusivement des objets personnels et usagés ;
- Participer 2 fois au plus à ce genre de manifestation ;

Avoir un domicile ou une résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental et pour Lyon, dans l'arrondissement siège de la manifestation.

A ce jour (21 mars 2006) les modalités de ces nouvelles dispositions doivent être fixées par décret en conseil d'état.

Vous établirez le relevé selon les cas soit sur une feuille libre, soit un livre de police côté paraphé en mairie, des renseignements suivants concernant les vendeurs :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- N° de carte d'identité ou de passeport

N° d'immatriculation du véhicule

Vous trouverez des informations utiles sur le site :
http://www.rhone.pref.gouv.fr
Ainsi que des informations plus spécifiques sur l'organisation d'une bourse aux vêtements enfants en écrivant à carole.giraud-r@laposte.net

Carole GIRAUD
Présidente de l'APEL Jeanne d'Arc Genas

Kermesses –Manifestations de bienfaisance

Voici quelques rappels relatifs à ces manifestations.

- Une instruction de la DGI (Direction Générale des Impôts) a dispensé, depuis le 1er janvier 1992 de la déclaration préalable à ces manifestations et de la production systématique du relevé détaillé des recettes et dépenses.
- Ce relevé détaillé doit néanmoins être établi et tenu à la disposition du service des impôts : celui-ci peut s'assurer
  - que les conditions d'exonération sont bien remplies
  - que l'utilisation des recettes est conforme à la loi, c'est-à-dire au profit exclusif de l'association.

  N.B : Les noms et adresses des fournisseurs des biens et services doivent figurer sur ce relevé.
- Les associations organisatrices sont exonérées d'impôts sur 6 manifestations au maximum par an.

- L'ouverture, même temporaire, d'une buvette est soumise à des règles administratives et fiscales très rigoureuses : dans le cadre de nos associations et afin de bénéficier du régime particulier des « cercles privés », il convient de :
  - vendre uniquement des boissons de catégorie 1 (non alcoolisées) et 2 (vins, bières, cidres, vins doux naturels),
  - vendre ces boissons à un prix au moins égal à celui du commerce
  - en réserver l'accès aux membres.

Recours à un professionnel du spectacle : « guide unique social » et cotisations forfaitaires pour leur emploi occasionnel.

L'ordonnance 2003-1059 du 6 novembre 2003 entrée en vigueur au 1[er] janvier 2004 a créé, dans les URSSAF, un « **gu**ichet **u**nique **s**ocial » **(GUSO)** pour l'emploi occasionnel de professionnels du spectacle (artistes et techniciens) : Même pour une seule représentation, les OGEC qui font appel à eux sont tenus de souscrire une **déclaration simplifiée** à retourner à ce guichet unique, au plus tard lors de l'embauche.

Cette déclaration permet d'accomplir en une seule toutes les déclarations légales : Déclaration préalable à l'embauche, DADS, URSSAF, caisses de retraite, de congés payés, ASSEDIC, formation professionnelle, médecine du travail) et de payer les cotisations et contributions correspondantes. Une attestation d'emploi est alors envoyé à l'artiste par l'administration, à la place du bulletin de paye.

Les OGEC (dont la création de spectacles n'est pas l'activité principale non plus que l'objet) peuvent, en outre, **recourir désormais à un système de cotisations forfaitaire**s pourvu que les cachets des supplémentaire pour frais, 25 % du plafond mensuel de la sécurité sociale (soit 647 € en 2006).
La cotisation forfaitaire s'élève à **48 €** ainsi répartis :

Part salariale : **12 €** (25 %)
Part patronale : **36 €** (75%)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'OGEC de votre établissement.

Union Nationale des OGEC





L'UNAPEL a souscrit un contrat global pour couvrir ses administrateurs et ses dirigeants (les membre du Bureau), contrat auquel les APEL peuvent adhérer.

L'objet de ce contrat est de défendre les dirigeants sociaux et de protéger leur patrimoine personnel. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de toutes les responsabilités civiles que les personnes assurées pourraient encourir en cas de faute professionnelle (erreur de fait ou de droit, négligence, omission, infraction…) commise dans l'exercice de leur mandat.

Nous vous engageons à vérifier si dans l'assurance responsabilité civile de l'association vous avez cette garantie, car elle n'est pas automatique.

Si non, nous vous conseillons fortement cette démarche peu onéreuse mais qui garantit les risques de fautes de gestion.

Pour adhérer, il suffit de remplir, dater et signer la déclaration sur l'honneur ci-jointe et de la retourner à Mutuelle Saint Christophe assurance. Le coût annuel est de 38.11€ TTC.

Nous pouvons vous envoyer par courriel
la proposition d'assurance et la déclaration sur l'honneur
sur simple demande à udapel69@wanadoo.fr

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez plus de détails.

La commission Finances
Marie GUYON - Maryvonne BERTRAND - Bénédicte GARCIN

EN DIRECT DES ETABLISSEMENTS

Projet artistique et culturel au collège Mère Térésa :

Les élèves de troisième SEGPA du collège Mère Térésa (Villeurbanne) ont présenté, lors de la fête du livre les 8 et 9 avril 2006, la bande annonce du film documentaire qu'ils sont en train d'achever :

Les enfants d'Izieu. : itinéraire d'une mémoire de l'écrit à l'écran.

Ce projet artistique et culturel s'inscrit dans le cadre du travail de mémoire de l'éducation à la citoyenneté. Il a obtenu le soutien financier du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de la Défense, de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de la mairie de Villeurbanne.
Le Film sera projeté à l'auditorium de la MLIS (Maison du Livre de l'Image et du Son) fin juin 2006. Des contacts sont en cours pour d'autres diffusions ainsi que la participation à certains prix (Gilbert Dru et Corrin).

Les élèves de sixième SEGPA présenteront lors de cette même fête l'album qu'ils ont réalisé autour de la transmission de la mémoire avec les personnes âgées de l'hôpital des Charpennes.

Deux interviews ont été faites, le dimanche 9 avril, en direct au salon du livre et prise en charge par les élèves :

- la classe de sixième SEGPA avec Anne Brouillard (auteur - illustratrice)
- la classe de troisième SEGPA avec Rolande Causse (auteur avec laquelle ils ont travaillé toute l'année)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Agnès Romain au collège Mère Térésa (04 78 93 43 82).

Bravo aux élèves de 4ème de Notre Dame de Bellecombe (Lyon 6ème) .

« Je me souviens », la mémoire était le thème de la fête du livre de Villeurbanne.
Pour la 7ème année, aidés par leur professeur de français, madame Parseghian et par la documentaliste, madame Chipier : les collégiens de 4ème ont découvert le plaisir de la plume.

La rédaction d'un livre, où chaque élève écrira de quelques pages à quelques lignes d'une nouvelle , est un défi qui va bien au-delà de l'écriture, travail d'équipe, de cohésion, travail libre de l'imaginaire, de responsabilité, de vente… Le professeur souligne l'intérêt constamment renouvelé des élèves entre enfance et adolescence, qui surprennent, se révèlent, s'engagent.

Les élèves ont été heureux de dédicacer leurs livres à la fête du livre de Villeurbanne. Les familles, les amis, les anciens élèves à leur tour participent à cette aventure.

Au cours de la fête du livre (avril 2006), ils ont reçu sur le stand du collège, la visite du public des auteurs présents sur les stands voisins. A cette occasion ils ont pu faire signer leur livre d'or.

Cette année, l'OGEC de l'établissement a imprimé 450 exemplaires, en vente à 5 euros.
Le mien a été dédicacé par Youssef.

Bravo à tous.

Jacqueline PAYRE
Vice Présidente UDAPEL

VILLEURBANNE, un nouveau mode de déplacement à l'école de l'Immaculée Conception : le Pédibus

Un matin, à la radio, on annonce qu'un comité de prés de 1400 experts a réfléchi sur l'avenir de notre planète et que si personne ne réagit aujourd'hui, dans 40 ans, cette planète sera condamnée.
Isabelle, maman de 3 garçons, ne peut rester indifférente à cette annonce et se dit qu'elle doit, même à son échelle, pouvoir faire quelque chose.

Une rencontre avec une maman d'une autre école de Villeurbanne et une invitation à une réunion de bilan Pédibus au sein de cette école la conforte dans son idée et dans sa contribution à participer au mieux-être de la planète et à la santé des enfants.

Avoir l'avis d'autres parents est important ; un petit café est organisé, on présente les bases du projet….et si on se lançait ?

Chose faîte dès le mois de septembre avec l'organisation d'une première réunion qui débouche sur la **création d'un comité « Pédibus » au sein de l'école de l'Immaculée Conception, comité qui regroupe parents d'élèves, enseignants, la communauté Grand Lyon et la Mairie de Villeurbanne et auquel Mme Champagnon, Directrice de l'École, apporte tout son soutien et ses encouragements.**

La motivation du Comité est sans faille. Une enquête conçue par Le Grand Lyon est alors distribuée aux familles afin de connaître leurs modes de déplacements entre le domicile et l'école; le retour est encourageant, presque toutes les familles ont retourné le questionnaire et montrent un vif intérêt au projet. Les résultats sont aussi parlants : si plus de la moitié des familles habitent à moins d'un km de l'école, seulement moins d'un tiers se rend à pied à l'école. Autre résultat encourageant : 73% des parents laisseraient leurs enfants à la responsabilité d'autres parents pour les trajets domicile-école.

Profitant de ces résultats et souhaitant faire partager à l'ensemble des parents de l'école les bienfaits du Pédibus, une réunion est organisée dès le mois de janvier et, dans le même temps, une exposition sur les avantages du Pédibus est présentée à la fois aux parents et aux enfants.

Au fil des semaines, l'adhésion collective au projet, la mobilisation de plusieurs parents et le bouche à oreille permettent de créer 4 lignes Pédibus autour de l'école, lignes prêtes à fonctionner, après étude de localisation et de mise en évidence des dangers potentiels, pour le début d'une semaine test prévue le 13 mars.

Ca y est, nous y sommes….
Et c'est donc sous un soleil printanier que nos chérubins (re)découvrent les plaisirs de la marche à pied, joliment revêtus des dossards fournis par le Grand Lyon…tout ceci sous le regard attentif de la Police Municipale de Villeurbanne venue, elle aussi, apporter sa contribution au projet.

L'organisation (presque) sans faille de cette semaine test, la bonne volonté de tous les parents et l'enthousiasme des enfants ont fait que cette semaine test se poursuive naturellement au fil du temps.

Ainsi, depuis ce lundi 13 mars, qu'il pleuve ou qu'il vente, 40 enfants profitent du réseau Pédibus et viennent à pieds à l'Ecole Immaculée Conception et nous, parents, nous demandons encore souvent comment depuis si longtemps, nous avons pu nous passer de ce Pédibus et pouvons désormais avoir un regard un peu plus bienveillant sur l'avenir de notre planète et la santé de nos enfants.

Muriel MONNET
Présidente de l'APEL Immaculée Conception Villeurbanne

Nouvelles formations à l'école La Mache

S.E.N :
Systèmes Electroniques Numériques
Télécommunications et Réseaux

Bac pro préparé : en 3 ans après la seconde

Le technicien titulaire du Bac PRO SEN intervient sur les installations et équipements (matériels et logiciels) entrant dans la constitution de systèmes électroniques des domaines suivants :

- Sécurité et alarme
- Audiovisuel et multimédia
- Audiovisuel professionnel
- Télécommunication et réseaux
- Électronique industrielle et embarquée.

Des compétences sont développées dans ces 6 domaines mais un domaine est plus approfondi : celui des TELECOMMUNICATIONS et RESEAUX

Contenu du programme

Enseignement général

√ Sciences physiques (électricité, optique)
√ Mathématiques appliquées
√ Histoire-Géographie
√ Anglais, Français, Communication

Enseignement technique

√ Electronique
√ Dessin schéma
√ T.P sur maquettes des différents domaines
√ Atelier de mise en oeuvre

Quel type d'entreprise ?

Artisans – commerçants
Services Techniques
Monteurs- Installateurs
Petite et Grande Distribution

Poursuite d'études

Bien que l'objectif de la formation soit l'insertion professionnelle à l'issue du bac, il est possible de poursuivre ses études : en BTS informatique et gestion, option Réseaux.

En formation initiale

La scolarité dure 3 ans en milieu scolaire.
Un minimum de 16 semaines de stage en entreprise complètent la formation.

Fonctions possibles

√ Technicien micro-informatique et Réseaux
√ Technicien dans la téléphonie (standard…)
√ Technicien installation et mise en service de l'ensemble des données…

Examen

L'Examen comprend :

- Des épreuves ponctuelles en fin de scolarité.
- Un contrôle en cours de formation (CCF) au lycée et lors des stages en entreprise.

Conditions d'admission

- Avoir suivi une classe de seconde générale et technologique.
- Avoir un projet professionnel dans le domaine des TELECOM et RESEAUX.
- L'admission de l'élève est prononcée après l'examen du dossier scolaire et entretien individuel.

METIERS DE LA PRODUCTIQUE MECANIQUE

Après la seconde, l'école La Mache vous propose
le BEP métiers de la productique Mécanique (BEP M.P.M.I) en 1 an
puis un baccalauréat S.T.I en 2 ans.

Le BEP MPMI

Le BEP Métiers de la Productique Mécanique informatisée se prépare habituellement en 2 ans après la 3ème. La formation proposée, en laissant une large part aux travaux pratiques d'atelier s'appuiera sur les acquis (même fragiles) de la classe de seconde (option ISI recommandée) pour préparer le BEP en 1 an.

Le titulaire de ce BEP fabrique des pièces métalliques, le plus souvent par enlèvement de copeaux sur des machines telles que le tour et la fraiseuse. En construction mécanique, les techniques ont beaucoup évolué ces dernières années et évolueront encore. Les machines à commandes numériques font partie de son champ d'actions. En entreprise, il est capable d'intervenir dans de nombreux secteurs d'activité (équipements industriels, industrie automobile et ferroviaire, fabrication de machines, équipements médicaux…).

- L'élève peut également choisir, après un BEP, de préparer, dans d'autres établissements, un **baccalauréat professionnel.**

le BAC S.T.I

L'école propose aux élèves titulaires du BEP de rejoindre la filière technologique (par la classe de 1ère Adaptation) pour préparer le baccalauréat technologique STI (Sciences et Techniques Industrielles) Génie Mécanique Option Productique en 2 ans.
Ce baccalauréat (en cours de rénovation) permet la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur (B.T.S., DUT, etc…)

Contenu de la formation

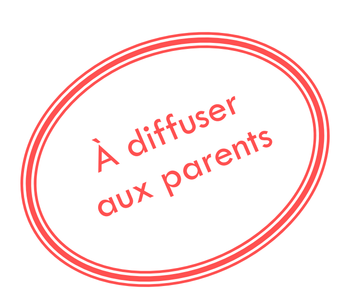
Enseignement technologique et professionnel	Enseignement général
√ Etude et analyse des processus opératoires √ Fabrications mécaniques : tournage et fraisage sur machines outils conventionnelles et à commande numérique, assemblage. √ Utilisation de logiciels de CFAO √ Communication technique √ Dessin industriel en construction mécanique, utilisation de logiciels de DAO √ Sécurité	√ Façais / Histoire / Géographie √ Langue vivante obligatoire : Anglais √ Maths √ Sciences √ Education physique et sportive
Pour renforcer la formation technique, les élèves réalisent, dans le cadre des ateliers du lycée, des travaux industriels pour des entreprises	

Conditions d'admission

- Avoir suivi une classe de seconde générale et technologique (option ISI recommandée).
- Avoir un projet professionnel dans le domaine des métiers de la MECANIQUE.

L'admission de l'élève est prononcée après l'examen du dossier scolaire et entretien individuel.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Delphine VASQUEZ - École la Mache
75, Boulevard Jean XXIII – 69373 LYON Cedex 08 - Tel : 04-72-78-55-55 - www.ecolelamache.com





Kermesse de Printemps le dimanche 21 mai 2006

organisée par l'APEL de l'école Sainte Marie Longes.

Elle débutera dès 11 h 30 dans l'enceinte de l'école au coeur du village. A midi nous vous proposons une paëlla (12 euros pour les adultes et 6 euros pour les enfants, sur réservation).
Différents jeux seront proposés : pêche à la ligne, jeux de massacre...
A 16 h aura lieu un lâché de ballons suivi du tirage de la tombola.
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'école Sainte Marie à Longes (04 72 24 91 93).

Journée Pastorale URAPEL organisée par l'UDAPEL de l'Ain le dimanche 11 juin 2006 à Cuet - Montrevel en Bresse.

Tous les membres de la communauté éducative (parents, chefs d'établissement, enseignants...) de la région (Ain, Loire, Rhône, Roanne) sont invités à cette journée.

Au programme :

- Marche en direction du sanctuaire de Cuet,
- Visite du Musée de l'Océanie. Temps de recueillement. Jeu à la découverte de St Pierre Chanel pour les enfants,
- Messe,
- Pique-nique tiré du sac,
- Découverte d'une ferme bressane typique,
- Goûter bressan.

BOURSES AUX LIVRES

Les APEL qui organisent une bourse aux livres dans les lycées et qui ont signé une convention et sont donc .partenaires avec le Conseil Régional Rhône-Alpes, doivent téléphoner avant de débuter leurs bourses aux livres au numéro suivant : 0810-559-559
Et pour tous renseignements complémentaires merci de consulter le site internet :
carte-mra@rhonealpes.fr.
Vous pouvez également nous téléphoner à l'UDAPEL au 04-78-37-74-71

CHEMIN DE CROIX DES ENFANTS

600 enfants ont acheminé de la Cathédrale St Jean à la Basilique de Fourvière en suivant Mgr BARBARIN.

Voici les textes lus et médités à la première station

Première station : Jésus est condamné à mort

Chant : Ell est près de toi cette parole, elle est dans ta bouche et dans ton cœur,
Ecoute la voix du seigneur, Ecoute la voix du Seigneur.

Evangile :

Alors Pilate ordonna d'emmener Jésus pour le flagelle…Pilate sortit de nouveau pour dire aux juifs : « Voyez, je vous l'amène dehors pour que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun motif de condamnation. « Quand ils le virent, les chefs des prêtres et les gardes se mirent à crier ; 'crucifie-le, crucifie-le ! « Pilate leur dit : « Reprenez-le et crucifiez-le vous-même, moi, je ne trouve en lui aucun motif de condamnation. » Alors il leur livra pour qu'il soit crucifié. (Jean 19 ; 1,16)

Méditation :

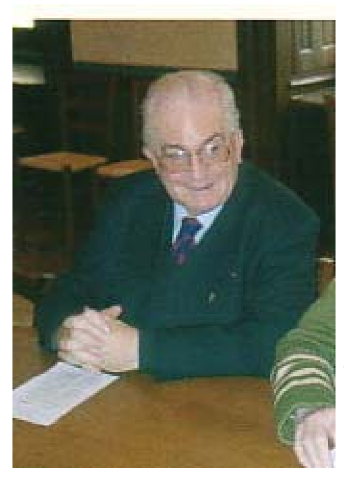
Que penser ? que dire ?
Qui est tu Jésus, toi que j'essaie de connaître ?
On t'insulte, on te condamne, et tu ne dis rien…
Tu te tais…
Moi, quand on m'insulte, je suis en colère ; je la sens cette colère, elle monte en moi, c'est fort.

Tu sais, les adultes ne le comprennent pas quelquefois, **mais je n'en peux plus,** alors je rends, je frappe, j'insulte à mon tour. Je ne veux pas me laisser faire ; je n'ai pas envie que les autres soient plus forts que moi.
Je suis mal au fond de moi.*
Aujourd'hui, je te regarde…Tu es silence…
Que veux tu me dire par ton silence ? Je ne comprends pas…
Tu veux peut-être me dire que c'est une force de se taire…
Et si le silence était une force ?...
J'essayerai…

Intention de prière

Seigneur, je suis encore un enfant et je voudrais te prier avec mes mots à moi. Je suis encore un enfant mais je connais déjà la violence, les injures, les coups. Aide moi à me taire comme toi, et à mettre la paix autour de moi.

PASTORALE



Décès du Père Georges Babolat.

Il y a quelques jours nous avons eu la douleur de perdre notre Ami, le Père Georges Babolat

Quelques images viennent immédiatement à mon esprit, par exemple l'accueil que vous faisiez, par tout temps, chaque lundi matin en saluant tous les élèves de « *la Maison* » en leur souhaitant une bonne semaine.

Ou des paroles telles que :

« aux Chartreux nous ne sommes pas élitistes, mais simplement à la recherche de l'excellence. »

« Ayez un comportement un et une attitude qui, pour vos élèves, soient en cohérence avec la lecture de l'Évangile. »

En ce qui concerne nos relations au sein de l'APEL, elles étaient excellentes dès lors que l'on respectait le principe de Paul Malartre : dans l'Enseignement Catholique et dans la Communauté Éducative, il doit y avoir une place pour chacun, mais chacun doit savoir rester à sa place. Ceux qui ont connu le Père Babolat savent qu'il était important de respecter ce principe ! !.
Ce respect mutuel nous a permis, mon Cher Père, de passer trois années où malgré les difficultés nous avons eu des relations cordiales et chaleureuses qui à mes yeux étaient l'exemple parfait de ce que doivent être les relations Chef d'Établissement – Président d'APEL.

Merci Père de tout ce que vous avez donné à cette « Maison » des Chartreux.
Merci pour nos enfants qui ont quitté les Chartreux imprégnés de valeurs qui font défaut à notre société aujourd'hui.
Merci de leur avoir donné le sens du partage au travers d'opérations caritatives telles que Mokattam ou le Liban.
Merci pour tout ce que je n'ai pas évoqué en ces quelques lignes.

Au revoir Cher Père

Michel Bouteleux
ancien Président de l'APEL des Chartreux

PRIERE

PARDONNE MOI DE JOUER MON PERSONNAGE

Je te demande, Seigneur, de me débarrasser
Une fois pour toutes de mon souci de paraître.

Pardonne-moi d'être trop préoccupé
De l'impression que je donne, de l'effet que je produis,
De ce que l'on pense et dit de moi.

Pardonne-moi de vouloir ressembler aux autres
En oubliant d'être moi-même,
D'envier leurs qualités
En oubliant de développer les miennes.

Pardonne-moi le temps passé
A jouer mon personnage
Et le temps perdu
Pour construire ma personne.

Accorde-moi, enfin, d'être grand ouvert à mes frères.
Alors, tu pourras par eux, Seigneur,
Venir chez moi comme chez ton ami.

Et de moi tu feras cette « personne »
Dont tu rêves en ton amour,
Car je serai ton fils, ô Père,
Et un frère pour mes frères.

Michel QUOIST

UDAPEL

7 rue Vaubecour – 69002 Lyon

☎ 04 78 37 74 71 – 🖷 04 78 37 91 90

Courriel : udapel69@wanadoo.fr – Site : http://www.apel.asso.fr

Accueil du lundi au jeudi de 13 h 30 à 17 h, le vendredi de 13 h 30 à 16 h.

Directeur de publication Catherine GUIOT DESVARENNE
Directeur de la rédaction Catherine GUIOT DESVARENNE
Comité de rédaction Jacqueline PAYRE
Agnès CHARBONNIER
Secrétaire de rédaction Marie Pierre FOUGEROUSE

Journal gratuit – ne peut être vendu – ne pas jeter sur la voie publique.